

COMMENT OBTENIR UN RENSEIGNEMENT :

Avant de téléphoner, merci de vous munir de votre titre de séjour.

Si vous adressez un mail ou un courrier, joindre la copie de votre titre de séjour.

- Par téléphone : 05 59 98 23 84 du lundi au vendredi de 9h à 10h
- Par mail : pref-etrangers@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- Par courrier :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Bureau des étrangers et de la nationalité
section séjour
2 rue du Maréchal Joffre
64021 PAU Cédex

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

HORAIRES D'OUVERTURE

➡ Pour le DEPOT DES DEMANDES DE TITRES DE SEJOUR

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi ouverture 09h00 fermeture 12 h00

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Vous êtes invité à consulter le site internet de la préfecture avant votre déplacement :

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr>



Cadre réservé à l'administration

Date de remise liste :

Date dépôt dossier :

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

CITOYEN DE L'UNION EUROPEENNE ET MEMBRES DE LEURS FAMILLES

Carte n° : _____

1^{ère} demande

NOM : _____

Renouvellement

PRENOM : _____

Changement de statut

Téléphone : _____

Modification

Courriel : _____

UE

CS 2

50 € en timbres fiscaux non remboursables, à remettre au dépôt du dossier

Pour information, en cas d'avis favorable vous devrez verser 200 € en timbres fiscaux en complément

Vous devez déposer votre dossier de renouvellement dans les deux mois précédant l'expiration de votre titre actuel. En cas de renouvellement de titre de séjour demandé après l'expiration du précédent titre, sauf cas de force majeure (événements sérieux et imprévisibles), vous devrez vous acquitter de 180 € en timbres fiscaux

PRESENTER ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

NOTA : cette liste de pièces est donnée à titre indicatif, des documents supplémentaires pourront vous être réclamés selon votre situation personnelle

Documents à fournir dans tous les cas

- Enregistrement de votre arrivée auprès de la Mairie de la commune de résidence (L221-1 et L221-2 du CESEDA)
- Titre de séjour - déclaration de perte – document de circulation étranger mineur
- Passeport (pages entrée sur le territoire)– carte d'identité **en cours de validité**
- Confirmation de la validation du visa
- Copie intégrale de l'acte de naissance (traduit en français)
- Transcription de l'acte de mariage de la nationalité européenne de moins de trois mois accompagnée de sa traduction en français
- Justificatif de divorce
- Acte de décès du conjoint
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (*électricité ou gaz ou téléphone fixe-ou bail de location ou quittance de loyer ou taxe d'habitation.*)
- Si vous êtes hébergé par un tiers : attestation d'hébergement+pièce d'identité de l'hébergeant+justificatif de domicile de l'hébergeant
- 2 photos d'identité **originales** bien contrastées, tête nue et de face (bouche fermée, sans expression)
- 1 enveloppe timbrée (20 gr.)
- Assurance maladie

Documents à fournir selon la situation

Vous êtes citoyen de l'Union européenne:

EXERCANT UNE ACTIVITE SALARIEE (art L 233-1 1^{er} du CESEDA)

- Contrat de travail
- 3 derniers bulletins de salaire
- Cas de cessation d'activité salariée, justificatif du maintien de droit (certificat d'incapacité de travail - attestation d'ouverture du droit allocation retour à l'emploi avec mention du nombre allocation journalière)

EXERCANT D'UNE ACTIVITE NON SALARIEE (art L 233-1 2^e du CESEDA)

- Justificatifs d'activité (tout document relatif à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité : immatriculation aux registres légaux, affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale, souscription d'assurances, procès-verbal de nomination, bail professionnel, factures d'achat de matériels, contrats de ventes, contrats de prestations, formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, livre de recettes, etc...)
- Cas de cessation de l'activité : justificatif du maintien de droit (certificat d'incapacité de travail - attestation de suivi de stage accompagnée d'une attestation de cessation d'activité précisant les conditions de cette cessation – attestation d'inscription à Pôle emploi et un justificatif d'exercice de l'activité ayant pris fin et de sa cessation.

NON ACTIF art L 233-2 du CESEDA)

- Justificatif de ressources propres (le montant exigé est égal à celui du RSA en fonction de la composition de la famille) ou de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées

SEJOUR PERMANENT (art L234-1 du CESEDA)

- Justificatifs de la continuité de résidence pendant 5 ans (impôts, quittance de loyer, bail, facture eau, énergie, etc...)
- Justificatifs du droit de séjour selon l'activité salariée, non salariée ou non actif, durant les 5 années précédentes
- Au renouvellement**, attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour

Vous êtes :

CONJOINT D'UN CITOYEN DE L'UE, ASCENDANT OU DESCENDANT DIRECT D'UN CITOYEN DE L'UE OU DE SON CONJOINT (art L 233-1 et suivants du CESEDA)

- Présence de l'accueillant obligatoire
- Titre de séjour de l'accueillant
- Justificatifs du droit de séjour de l'accueillant selon la catégorie dont il relève
- Justificatifs de maintien de droit (cas de modification de la situation familiale art R 121-7, 8 et 9 du CESEDA)

AUTRE MEMBRE DE FAMILLE OU PARTENAIRE D'UN CITOYEN DE L'UE (art L 233-1 et suivants du CESEDA)

- Justificatif du lien familial
- Justificatif du droit de séjour de l'accueillant selon la catégorie dont il relève
- Justificatif établissant la communauté de vie (PACS au moins 1 an, concubinage 5 ans)

SEJOUR PERMANENT DU MEMBRE DE FAMILLE (art R234-1 du CESEDA)

- Justificatifs de la continuité de résidence du membre de famille pendant 5 ans
- Justificatif du droit de séjour de l'accueillant durant les 5 années précédentes
- Justificatif du lien familial
- Au renouvellement**, attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour

AUTRES :

DÉCLARATION DE NON-ABSENCE DU TERRITOIRE

(demande de renouvellement de carte de **séjour permanent** ou membre de sa famille titulaire d'un **Séjour permanent**) Toute fausse déclaration est punie selon l'Article 441-7 du Code Pénal

Le(a) déclarant(e), _____

né(e) le _____ à _____,

Déclare sur l'honneur ne pas s'être absenté(e) du territoire de la République française pendant plus de 2 années consécutives depuis l'acquisition de mon droit au séjour permanent.

Fait à _____,

Le _____.

Signature du (de la) déclarant(e) :